



A Mesdames et Messieurs
Les membres des Conseils
généraux
du Locle et de La Chaux-de-
Fonds

Le Locle, La Chaux-de-Fonds,
le 8 novembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la séance commune des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds du 14 novembre 2017, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

2. INTERPELLATIONS

2.1 intercommunale et interpartis (PLR par M. Claude Moser et consorts, Les Verts par M. Jean-Emmanuel Lalive et consorts, POP par M. Nathan Erard et consorts, PS par M. Giovanni Spoletini et consorts, PDC par M. Blaise Fivaz, UDC par M. Marc Schafroth et consorts) : Implication des Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds concernant le dossier hospitalier public cantonal

Les soussignés, inquiets de l'évolution lente du dossier concernant la mise en place de l'initiative votée par le peuple il y a maintenant 9 mois, interpellent les Conseils Communaux des deux villes pour savoir si, de leurs côtés, ils ont reçu des signaux positifs démontrant la volonté du Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que l'initiative pour 2 Hôpitaux de soins aigus et complémentaires soient mise en place.

Les interpellateurs demandent à vos autorités respectives si elles ont reçu des signaux positifs permettant de rassurer les collaborateurs des hôpitaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds quant à leur avenir professionnel et la population du Haut quant à la sécurité sanitaire.

Enfin les interpellateurs demandent aux Conseils Communaux, en fonction de la réponse qui sera donnée à nos autorités ce qu'elles entendent entreprendre pour que l'issue de ce dossier soit la plus favorable possible pour nos populations et celle du canton en général dans les meilleurs délais.

- 2.2 intercommunale du PLR par M. Christophe Ummel et consorts : Valorisation du bois-énergie indigène par les sociétés anonymes en mains publiques
Les groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds s'inquiètent de deux faits récents en lien avec le sujet de la valorisation du bois-énergie indigène par les sociétés anonymes en mains publiques.
Le dépôt et le siège de TransN à La Chaux-de-Fonds a récemment remplacé sa chaudière à plaquettes forestières pour une chaudière à pellets de bois.
Les plaquettes provenaient du bois de la région, dont en grande partie des forêts communales alors que les pellets viennent d'Allemagne et d'Autriche. L'entreprise Viteos a inauguré sa chaufferie fonctionnant aux plaquettes forestières en 2012 au Locle. Ces dernières années, grâce à un fort accent mis en termes d'image et de communication, elle passe aux yeux de ses usagers comme un acteur soucieux de l'environnement et qui fait son maximum pour promouvoir les énergies renouvelables.
Or, il semblerait que la chaufferie en question tourne en dessous de ses capacités en consommation de bois au profit du gaz, et qu'il fut un temps où la consommation de bois était bien plus importante.
Les Conseils communaux peuvent-ils nous renseigner sur les chiffres exacts ainsi que sur les intentions de Viteos?
Les groupes PLR souhaitent en outre rappeler les faits suivants :
Les collectivités neuchâteloises sont actionnaires majoritaires de ces deux entreprises. Les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont représentés dans leurs instances dirigeantes.
Le patrimoine forestier régional est très majoritairement en propriété de l'Etat et des communes, le marché du bois est en difficulté, le bois-énergie ne trouve pas suffisamment de débouchés et les tas s'amoncellent en bordure de forêt, le stock sur pied augmente.
L'utilisation de bois énergie local fait fonctionner l'économie locale et maintient les capitaux dans la région, contrairement aux achats de gaz et de pellets de bois qui entraînent des exportations de capitaux à l'extérieur.
Les groupes PLR demandent aux Conseils communaux, dans leurs attitudes au sein des instances dirigeantes de ces deux entreprises, de les faire œuvrer dans l'intérêt de leurs actionnaires, à savoir les collectivités publiques en tant que fournisseurs d'énergie, en utilisant autant que faire se peut le bois-énergie dans les installations existantes, mais aussi en demandant l'étude de la création de nouvelles unités.
- 2.3 intercommunale du PS par M. Oguzhan Can et consorts : Mise en valeur du patrimoine UNESCO entre nos deux villes
L'inscription et l'appartenance à l'UNESCO concernent nos deux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Elles sont toutes les deux reconnues pour leur urbanisme façonné par l'horlogerie. Une histoire économique et sociale qui les relie plus que jamais. C'est pourquoi, nous souhaitons savoir ce qu'il se fait sur ce plan pour promouvoir et développer ensemble l'attrait de nos cités. Et dans tous les cas, nous invitons expressément nos Conseiller-ère-s communaux-ales des deux localités à réfléchir conjointement aux améliorations et élargissements possibles dans la mise

en valeur du label UNESCO. Nous pensons notamment à une information régulière aux citoyen-ne-s sur notre propre inscription, ainsi qu'à une promotion commune avec les sites suisses et français voisins (Neuchâtel, Berne, Corsier, Besançon, Arc-et-Senans et Ronchamp).

- 2.4 intercommunale du PS par M. Oguzhan Can et consorts : Quelles perspectives pour la mobilité douce entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds?
Nos deux villes sont reliées par un axe routier et ferroviaire, mais qu'en est-il de la mobilité douce? Le projet "chemin des rencontres" a vu le jour il y a de nombreuses années déjà, où en est-on dans les démarches entreprises? Le Grand Conseil ayant récemment adopté un crédit pour le développement de la mobilité douce dans notre canton, peut-on imaginer de nouvelles perspectives pour ce projet, notamment en ce qui concerne nos deux villes et le volet franco-suisse?

3. RÉSOLUTION

- 3.1 intercommunale de MM. Julien Gressot et Oskar Favre (POP) : « Pour une piscine commune couverte entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds au Crêt-du-Locle. »

Après la ville de la Chaux-de-Fonds, nous apprenions récemment que c'était au tour de celle du Locle de suspendre son projet de nouveau centre aquatique. Les finances des deux villes traversent des périodes difficiles depuis que les entreprises et surtout les holdings, ont bénéficié d'abaissements fiscaux conséquents. A cela se sont rajoutées des difficultés économiques conjoncturelles. Différents projets s'en trouvent donc suspendus. L'austérité règne sans qu'elle ne résolve la moindre chose. Encore pire, le canton après avoir reporté ses charges, s'accapare de plus en plus de recettes des communes. Dernière annonce en date, la volonté de collecter quatre points d'impôt, échelonnés sur deux années, sans prise en compte aucune de la situation financière très différente des communes dans le canton.

Suite à ces nombreuses décisions, les communes industrielles ont affiché un front uni vis-à-vis du canton et de certaines communes plus méridionales. Concernant la piscine, les discussions à l'époque avaient malheureusement coupé court. Nous sommes conscients que les projets des villes seraient consolidés et qu'un projet plus grand ne serait pas financièrement nécessairement moins cher en termes de fonctionnement. Toutefois, avec une localisation entre nos deux villes, bénéficiant du projet H20, une infrastructure plus grande nous semble plus judicieuse. De plus, les habitants des deux villes seraient certainement heureux d'apprendre que plutôt que de faire son infrastructure chacun dans son coin, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, s'entendent pour monter un beau projet, assez grand pour répondre aux besoins des habitants des Montagnes. De plus, elle amènerait un peu de mixité dans la zone du Crêt-du-Locle, revalorisant ainsi cette zone entre nos deux villes.

4. PROJETS D'ARRÊTÉ

- 4.1 intercommunaux et interpartis (de MM. Nathan Erard et Oskar Favre (POP), M. Jean-Emmanuel Lalive (Les Verts), M. Claude Moser (PLR), M. Patrick Jobin (PS), M. Marc Schafroth (UDC)): Concernant l'interpellation communale pour la mise en œuvre de l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires

Le Conseil général de la Ville du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi d'organisation du Grand Conseil, du 30 octobre 2012,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008,
Sur proposition de M. Oskar Favre (POP),

Arrête :

Article premier.- Par voie d'initiative communale, sous la forme de l'interpellation, le Conseil général du Locle demande au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'Etat d'expliquer, comment et quand au travers de ses actes, il entend mettre en œuvre l'initiative acceptée par le peuple pour « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires ».

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de transmettre cette initiative au Grand Conseil.

Développement :

En effet, depuis que l'initiative a été acceptée en votation populaire le 12 février 2017, soit il y a plus de neuf mois maintenant, le Conseil d'Etat n'a pris encore aucune mesure apte à réellement satisfaire les initiants. Certes, de belles paroles pour endormir la méfiance de la population comme le fait d'avoir décidé du gel de toutes transformations de HNE tant que la mise en œuvre de l'initiative ne serait pas opérationnelle (L. Kurth : article du 7.7.2017 Express - Impartial, « rien ne bougera dans l'organisation actuelle de HNE avant que les décisions politiques ne soient prises »), pourtant, le démantèlement de l'hôpital des Montagnes se poursuit inexorablement et des investissements importants continuent d'être apportés sur le seul site du Littoral...

Alors oui, les Conseils généraux des villes des Montagnes se posent de très sérieuses questions.

Quelques éléments importants :

- Quelques jours après la votation, le Conseil d'Etat promulgue la LHNE, pourtant obsolète par rapport aux dernières décisions populaires !
- Le Conseil d'Etat refuse la démission de la Présidente du Conseil d'Administration de HNE, franchement hostile à l'initiative mais devant participer à sa mise en œuvre... ???

- Le Conseil d'Etat refuse catégoriquement d'adjoindre des tenants de l'initiative au Conseil d'Administration de HNE, pour la période transitoire.
- Du matériel médical, informatique et de bureau, ainsi que du personnel sont transférés régulièrement du site de La Chaux-de-Fonds en direction de l'hôpital Pourtalès.
- Disparition, dès le 1 janvier 2018, de la consultation d'angiologie du site de La Chaux-de-fonds, transféré sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Création d'un centre du sommeil sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Création d'un centre de la douleur chronique sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Installation de gabarits pour accueillir « provisoirement » le nouveau pet-scan sur le site de l'hôpital Pourtalès, quand la mission est toujours dévolue au site de La Chaux-de-Fonds.
- Alors que les blocs du site de la Chaux de Fonds sont sous-occupés, de nombreux cas sont transférés quotidiennement sur le site surchargé de l'hôpital Pourtalès, ironiquement, le surplus est dévié sur un site privé.
- Rénovation des urgences, pour près de trois millions, sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Démantèlement du service d'endoscopie (service pourtant fraîchement rénové) du site de La Chaux de Fonds au profit du site de l'hôpital Pourtalès.

En contrepartie, le Conseil d'Etat, tout en prenant son temps, a instauré un Groupe de travail afin d'émettre des propositions sur la mise en œuvre de l'initiative, groupe de travail où les tenants de l'initiative, contre toute logique, n'étaient pas majoritaires. De même, il nomme le Conseil de l'Hôpital, où la représentation des tenants de l'initiative n'y est que symbolique auprès de ses membres !

On le voit bien, alors qu'il aurait pu rouvrir les blocs opératoires 24h/24 et 7j/7 à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, ou y nommer un Directeur de site, le Conseil d'Etat, au mépris de la sécurité sanitaire minimale, a pris une quantité de décisions depuis le 12 février 2017 qui ne sont qu'une suite de brimades pour la population neuchâteloise ayant soutenu l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires.

Alors, deux questions :

- À quand les actes qui vont dans le sens voulu et exigé par le peuple lors des trois dernières votations sur le sujet hospitalier ?
- Faudra-t-il une quatrième votation populaire pour que le Conseil d'Etat se mette enfin au service du peuple ?

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi d'organisation du Grand Conseil, du 30 octobre 2012,
Vu le règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds du 28
septembre 1994,
Sur proposition de M. Nathan Erard (POP), M. Jean-Emmanuel Lalive (Les
Verts), M. Claude Moser (PLR), M. Patrick Jobin (PS), M. Marc Schafroth
(UDC),
Arrête :

Article premier.- Par voie d'initiative communale, sous la forme de l'interpellation, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds demande au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'Etat d'expliquer, comment et quand au travers de ses actes, il entend mettre en œuvre l'initiative acceptée par le peuple pour « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires ».

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de transmettre cette initiative au Grand Conseil.

Développement :

En effet, depuis que l'initiative a été acceptée en votation populaire le 12 février 2017, soit il y a plus de neuf mois maintenant, le Conseil d'Etat n'a pris encore aucune mesure apte à réellement satisfaire les initiants. Certes, de belles paroles pour endormir la méfiance de la population comme le fait d'avoir décidé du gel de toutes transformations de HNE tant que la mise en œuvre de l'initiative ne serait pas opérationnelle (L. Kurth : article du 7.7.2017 Express - Impartial, « rien ne bougera dans l'organisation actuelle de HNE avant que les décisions politiques ne soient prises »), pourtant, le démantèlement de l'hôpital des Montagnes se poursuit inexorablement et des investissements importants continuent d'être apportés sur le seul site du Littoral...

Alors oui, les Conseils généraux des villes des Montagnes se posent de très sérieuses questions.

Quelques éléments importants :

- Quelques jours après la votation, le Conseil d'Etat promulgue la LHNE, pourtant obsolète par rapport aux dernières décisions populaires !
- Le Conseil d'Etat refuse la démission de la Présidente du Conseil d'Administration de HNE, franchement hostile à l'initiative mais devant participer à sa mise en œuvre... ???
- Le Conseil d'Etat refuse catégoriquement d'adjoindre des tenants de l'initiative au Conseil d'Administration de HNE, pour la période transitoire.
- Du matériel médical, informatique et de bureau, ainsi que du personnel sont transférés régulièrement du site de La Chaux-de-Fonds en direction de l'hôpital Pourtalès.

- Disparition, dès le 1 janvier 2018, de la consultation d'angiologie du site de La Chaux-de-fonds, transféré sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Création d'un centre du sommeil sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Création d'un centre de la douleur chronique sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Installation de gabarits pour accueillir « provisoirement » le nouveau pet-scan sur le site de l'hôpital Pourtalès, quand la mission est toujours dévolue au site de La Chaux-de-Fonds.
- Alors que les blocs du site de la Chaux-de-Fonds sont sous-occupés, de nombreux cas sont transférés quotidiennement sur le site surchargé de l'hôpital Pourtalès, ironiquement, le surplus est dévié sur un site privé.
- Rénovation des urgences, pour près de trois millions, sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Démantèlement du service d'endoscopie (service pourtant fraîchement rénové) du site de La Chaux de Fonds au profit du site de l'hôpital Pourtalès.

En contrepartie, le Conseil d'Etat, tout en prenant son temps, a instauré un Groupe de travail afin d'émettre des propositions sur la mise en œuvre de l'initiative, groupe de travail où les tenants de l'initiative, contre toute logique, n'étaient pas majoritaires. De même, il nomme le Conseil de l'Hôpital, où la représentation des tenants de l'initiative n'y est que symbolique auprès de ses membres !

On le voit bien, alors qu'il aurait pu rouvrir les blocs opératoires 24h/24 et 7j/7 à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, ou y nommer un Directeur de site, le Conseil d'Etat, au mépris de la sécurité sanitaire minimale, a pris une quantité de décisions depuis le 12 février 2017 qui ne sont qu'une suite de brimades pour la population neuchâteloise ayant soutenu l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires.

Alors, deux questions :

- À quand les actes qui vont dans le sens voulu et exigé par le peuple lors des trois dernières votations sur le sujet hospitalier ?
- Faudra-t-il une quatrième votation populaire pour que le Conseil d'Etat se mette enfin au service du peuple ?

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Ville du Locle
Patrick Martinelli
chancelier

Ville de La Chaux-de-Fonds
Celia Clerc
chancelière